



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 6<sup>e</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU

#### **LE THINK TANK (RE)SOURCES FORMULE DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR L'ACCÈS A L'EAU POTABLE DANS LES QUARTIERS INFORMELS DES VILLES EN DÉVELOPPEMENT**

**Marseille, mercredi 14 mars 2012** - Le think tank (RE)SOURCES a organisé une conférence-débat au sein du Forum Mondial de l'Eau à Marseille sur **les enjeux et le rôle de la sécurisation foncière au service de l'accès à l'eau dans les quartiers informels**.

En présence de **Loïc Fauchon**, Président du Conseil Mondial de l'Eau, la conférence-débat a réuni Messieurs **Guy Carcassonne**, Professeur de Droit à l'Université de Paris Ouest Nanterre, **Patrice Fonlladosa**, Président de (RE)SOURCES, Directeur des Partenariats Stratégiques de Veolia Environnement, **Charles Josselin**, Ancien ministre de la Coopération, Vice-président du conseil général des Côtes d'Armor, **Gérard Payen**, Conseiller du Secrétaire général des nations Unies en matière d'eau et d'assainissement et Président d'Aquafed, **Michel Rocard**, Ancien Premier ministre et **Pierre Victoria**, Gouverneur du Conseil Mondial de l'eau et Délégué du Cercle Français de l'Eau, tous membres de (RE)SOURCES, ainsi que Messieurs **Alioune Badiane**, Directeur du Bureau des Projets à l'ONU-Habitat et **Jean-François Tribillon**, juriste, urbaniste et consultant.

L'habitat précaire, informel ou illégal, est devenu la forme majoritaire de l'expansion urbaine dans les pays en développement. Près d'un milliard de personnes vit dans des quartiers précaires. « *Les Autorités publiques rencontrent de plus en plus de difficultés à gérer l'extension fulgurante et désorganisée des villes* », a rappelé **Patrice Fonlladosa** en introduction. « *La part du marché foncier non régulé ou informel aggrave les inégalités face à l'accès aux services essentiels. (RE)SOURCES a la conviction que la question de la sécurisation foncière est au cœur de l'amélioration de l'accès à ces services de base* ».

La croissance considérable des villes n'est pas accompagnée des infrastructures - eau, assainissement, électricité - nécessaires pour assurer des conditions de vie décentes aux populations. Les deux principaux obstacles à l'accès à l'eau des plus défavorisés sont le **prix du raccordement et l'interdiction de raccorder les zones informelles**. La conséquence directe est le développement d'une économie informelle où les plus pauvres paient l'eau jusqu'à 10 fois plus cher que les riches qui sont raccordés au réseau.

« *A l'inégalité sociale vient s'ajouter une sévère inégalité dans l'accès aux services essentiels. Cette situation appelle d'urgence un renforcement de la solidarité internationale en direction des Autorités compétentes mais aussi une nouvelle approche du statut de ces quartiers permettant au cas le cas une régularisation qui autoriserait la réalisation des infrastructures de base par les opérateurs publics et leurs mandataires* » a déclaré **Charles Josselin**.

**Quelles politiques foncières pour développer l'accès aux services essentiels ?** « *L'accès au titre foncier ou de propriété est un rêve lointain, mais déjà l'espoir est dans la reconnaissance donnée par les certificats d'occuper, les permis d'habiter, les factures d'eau et d'électricité... Tous les « petits papiers » qui donnent droit à la ville, donc à la vie* », a invoqué **Alioune Badiane**.

Les pistes de réponses sont plutôt à trouver dans la sécurisation de l'occupation que dans le droit de propriété. De plus, les réponses seront influencées par le contexte local, susceptible de composer avec le droit « légal » et le droit « naturel » ou coutumier. Les quartiers précaires, informels, illégaux recouvrent un éventail nuancé de situations d'habitat. Toutefois, ces quartiers ont un point commun : il y est fait défense aux services publics de l'eau de desservir les maisons édifiées sans permis de construire et d'y d'installer des réseaux de canalisation. « *Il faut donc pratiquer un urbanisme et des procédures qui conviennent à l'habitat populaire et non un urbanisme répressif* », a affirmé **Jean-François Tribillon**. En ce sens, reconnaître, dans les quartiers informels, les axes principaux de voirie comme domaine public est une première étape de légalisation, ces axes « viabilisés » devenant éligibles aux équipements par les services municipaux concernés.

**Mettre fin aux pénalités de pauvreté par des mécanismes de solidarité.** Lorsque les pouvoirs publics se mobilisent pour endiguer la croissance des zones urbaines précaires en sécurisant et en organisant ces quartiers, alors plusieurs types de réponses techniques et financières existent, des systèmes de tarification sociale, de péréquation ou de subventions croisées... **Le dénominateur commun à la réussite de ces programmes de planification d'infrastructures est la concertation entre les parties prenantes** – Autorités, opérateurs, société civile et associations de quartiers, avec l'implication de chacune d'elles dans son rôle.

Concluant la conférence, **Michel Rocard** a appelé à considérer les enjeux de planification urbaine, d'aménagement du territoire et de développement des infrastructures comme des enjeux éminemment locaux : « *La capacité d'impulser un nouvel avenir urbain passera par les collectivités et les communautés* ». Rappelant que les associations de quartiers de ces bidonvilles ont un rôle crucial, **Michel Rocard** a plaidé pour leur reconnaissance en tant qu'acteurs institutionnels de l'organisation urbaine, en lien avec les Autorités publiques nationales et locales.

**Contact presse :**

(RE)SOURCES

Nathalie de Lataillade - 01 71 75 19 28 – 06 15 23 00 74

[sg@re-sources-network.com](mailto:sg@re-sources-network.com)

*Laboratoire d'idées sur les problématiques d'accès aux services essentiels – l'eau, l'assainissement, l'électricité – dans les pays en développement, la raison d'être de (RE)SOURCES est de multiplier les retours d'expériences et le partage des bonnes pratiques. Lieu de débat et force de propositions, (RE)SOURCES s'attache, par des rencontres régulières, à faire émerger les initiatives locales. De même, il soutient des concepts de droit concourant à la défense des droits humains.*

**Consultez le site [www.re-sources-network.com](http://www.re-sources-network.com)**

## RECOMMANDATIONS DE (RE)SOURCES AU 6<sup>e</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU

A l'issue de la table-ronde organisée sur les enjeux et le rôle de la sécurisation foncière au service de l'accès à l'eau dans les quartiers informels, le think tank (RE)SOURCES souhaite porter les recommandations suivantes auprès de la communauté internationale et des acteurs de l'eau :

### - Constatant que

- la croissance considérable des villes n'est pas accompagnée des infrastructures de base - eau, assainissement, électricité - nécessaires pour assurer des conditions de vie décentes aux populations vivant dans les quartiers informels;
- la part du marché foncier non régulé ou informel aggrave les inégalités face à l'accès aux services essentiels;
- les deux principaux obstacles à l'accès à l'eau dans ces quartiers sont le prix du raccordement et l'interdiction de raccorder les zones informelles, avec pour conséquence le développement d'un marché informel de l'eau, parfois de nature mafieuse;
- la reconnaissance du Droit à l'eau potable comme un droit de l'homme a changé la façon dont doit se poser le problème : l'interdiction d'approvisionner en eau une zone informelle n'est plus acceptable et appelle des réponses appropriées;
- L'aménagement urbain est au centre du débat démocratique et des relations entre groupes sociaux.

**(RE)SOURCES PROPOSE QUE SOIENT PRISES DES MESURES CONCRETES ET PRAGMATIQUES POUR AMELIORER ET RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS DANS LES QUARTIERS INFORMELS :**

### Au niveau local, administratif et politique :

- **Par la reconnaissance des comités de quartiers en tant qu'acteur institutionnel** de l'organisation urbaine en lien avec les autorités publiques nationales et locales. Par leur inclusion dans les dispositifs de consultation et de codécision dans la planification des projets d'infrastructures des quartiers informels.
- **Par la reconnaissance, dans les quartiers informels, d'axes principaux de voirie comme domaine public.** Cette reconnaissance permettant la réalisation du droit à une desserte en eau, par des bornes fontaines reliées au réseau d'eau potable, avant le raccordement du parcellaire privé.
- **Par l'autorisation donnée par les autorités publiques aux opérateurs du service public de l'eau** d'organiser avec les habitants la desserte des quartiers informels en eau et en assainissement.
- **Par la reconnaissance de l'abonnement aux services essentiels** comme preuve de résidence pour les habitants.
- **Par des procédures administratives simplifiées** de régularisation de l'habitat des résidents des quartiers informels, qui privilégient la sécurisation de l'occupation plutôt que le statut de propriété du sol ou du logement.

### Au niveau tarifaire et fiscal

- **Par la mise en place de mécanismes de solidarité** en faveur de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie :
  - Avec des systèmes de **tarification progressive**, de **péréquation entre services** (les tarifs d'électricité finançant ceux de l'eau), **entre territoires et entre contribuables**.
  - Par une **réforme de la fiscalité locale du foncier**, afin de dégager des volumes de financement au profit des plus défavorisés : les taxes foncières de l'immobilier des quartiers riches permettant le financement des installations des services de base dans les quartiers pauvres.
  - **Avec des mécanismes de financements** provenant des bailleurs de fonds nationaux et internationaux, tels que **l'Output Based Aid**.